

# 6

## Finances des collectivités locales

Les finances sont au cœur d'une gouvernance locale efficace et autonome. Si elles ne disposent pas de financements suffisants, les autorités locales ne peuvent pas remplir leurs fonctions. Les finances locales s'articulent autour de quatre grands axes : (1) les recettes des collectivités locales ; (2) le budget ; (3) les dépenses ; et (4) les contrôles internes et externes visant à prévenir et corriger une mauvaise gestion financière, y compris la corruption.



### Les recettes des collectivités locales :

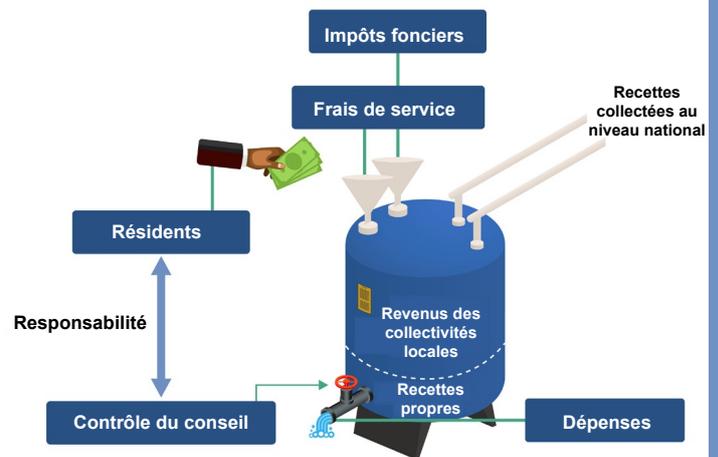
Compte tenu des responsabilités attribuées aux collectivités locales (voir la Fiche d'information #4), le principe de base est que "les fonds suivent les fonctions". Les autorités locales perçoivent des impôts et des redevances, et reçoivent également des subventions du gouvernement central. Idéalement, les collectivités locales devraient, dans la mesure du possible, collecter les recettes nécessaires au financement de leurs compétences. Cela favorise l'autonomie, qui est à son tour essentielle à la responsabilité et à la bonne gestion financière. Cependant, toutes les collectivités locales n'ont pas accès aux mêmes ressources économiques pour collecter des recettes fiscales. Dans le même temps, tous les citoyens d'un pays ont droit à un niveau de services similaire, ou du moins à un "seuil minimum" de services. Les recettes collectées au niveau national devraient donc également être réparties entre les autorités locales en fonction de leurs besoins respectifs.

### Collecter des recettes propres

Le but de la démocratie locale est de permettre aux populations de la localité d'exprimer leurs préférences en ce qui concerne les services qu'ils reçoivent. De telles populations tiendront ainsi pour responsables les autorités locales afin qu'elles rendent compte de l'utilisation des impôts qu'elles paient et des services qu'elles demandent et reçoivent. Cependant, lorsqu'une autorité locale reçoit la majeure partie de ses revenus du gouvernement central, il n'y a pas de reddition des comptes envers la communauté locale, ce qui entraîne un gaspillage et une dispersion des ressources. Au Nigeria, par exemple, les autorités locales, qui reçoivent la quasi-totalité de leurs recettes par le biais de transferts fédéraux, sont souvent accusées de dépenses impertinentes et de la corruption.

La taxe foncière constitue le principal impôt local utilisé en Afrique. Il s'y ajoute d'autres impôts tels que les taxes sur les spectacles (sur les billets de cinéma ou de sport, par exemple), ou les revenus générés par la délivrance de divers permis, tels que les permis de conduire. Lorsqu'une collectivité locale fournit de l'électricité, de l'eau, des services d'assainissement et d'enlèvement des déchets, les frais d'utilisation de ces services peuvent générer des revenus substantiels. En Afrique du Sud, la plupart des municipalités perçoivent l'essentiel de leurs recettes grâce aux redevances d'utilisation de l'électricité et de l'eau.

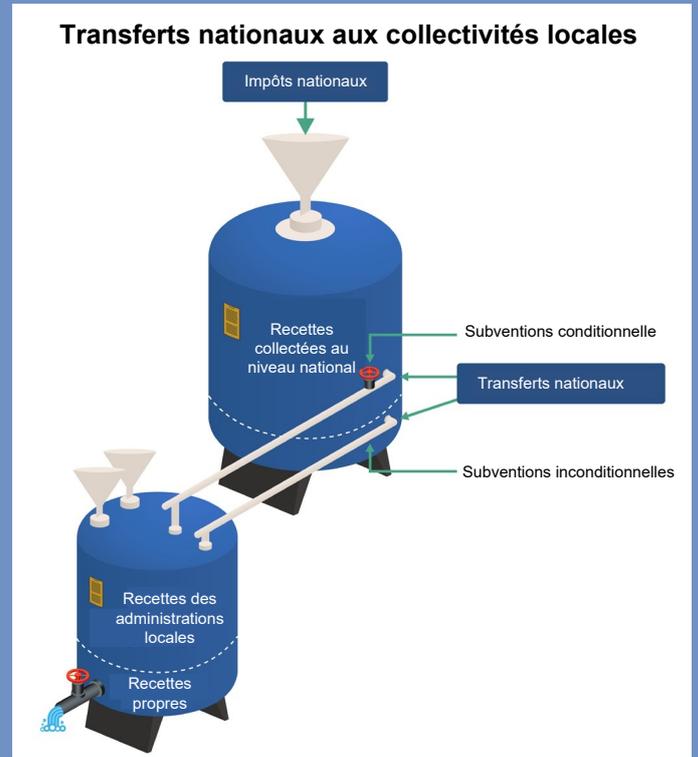
### Recettes propres des collectivités locales



### Transferts du gouvernement central:

Les recettes que les collectivités locales peuvent collecter sont généralement insuffisantes pour couvrir toutes les dépenses liées aux services et fonctions qu'elles sont censées fournir. Il existe donc un écart important entre les recettes propres et les dépenses. L'ampleur de cet écart dépend du niveau de recette que chaque autorité locale peut générer à partir de sa base économique. Il revient donc au gouvernement central de combler l'écart de financement, en veillant à ce qu'il y ait un niveau minimum de services que toutes les autorités locales doivent fournir. Le gouvernement central peut également accorder des subventions conditionnelles dans le but de mettre en œuvre des programmes nationaux, tels que la construction de routes.

La décision quant au montant d'argent qui devrait être transféré à toutes les collectivités locales et la manière dont cette somme d'argent est répartie entre les différentes collectivités locales est souvent difficile à prendre. Au Zimbabwe, un minimum de 5 % du budget national doit être transféré à toutes les provinces, aux conseils métropolitains et aux autorités locales. La procédure habituelle est que le gouvernement central détermine le montant, souvent en tenant compte des besoins des autorités locales. La méthode la plus équitable pour déterminer les clés de répartition repose sur un certain nombre de facteurs, repris dans une formule de calcul. Cela permet de garantir que le montant reçu par chaque autorité locale n'est pas soumis à des manipulations politiques, mais plutôt déterminé en fonction des besoins.

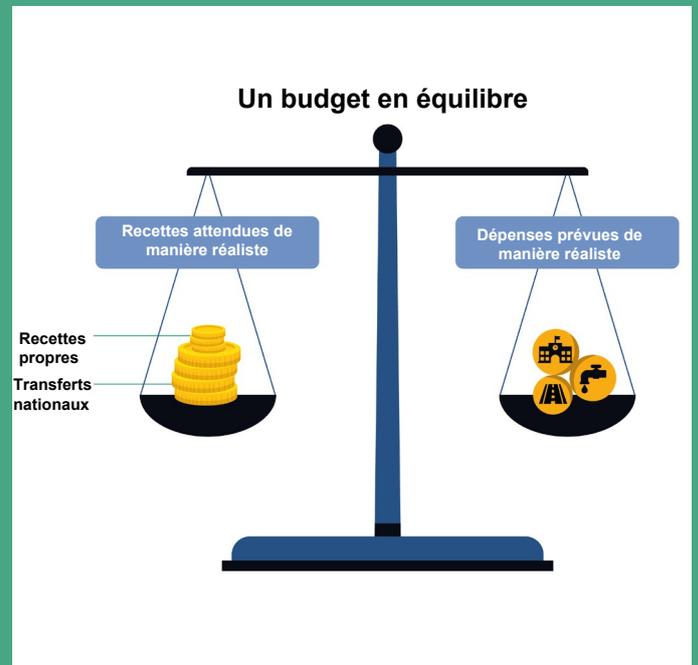


### Budget

L'adoption du budget annuel est la décision la plus importante que le conseil élu d'une collectivité locale prend chaque année. Ce conseil fixe ses priorités en matière de dépenses (quels services et à quel niveau seront fournis) et comment elles seront financées.

Dans des pays comme l'Afrique du Sud, où les collectivités locales jouissent d'un certain degré d'autonomie, c'est le conseil élu qui prend la décision finale. Dans d'autres pays, comme le Botswana, le budget doit être approuvé par le ministère responsable des collectivités locales, un processus qui compromet l'autonomie locale.

En principe, les autorités locales ne peuvent pas présenter de budgets déficitaires, ce qui signifie qu'ils doivent être équilibrés et que les recettes attendues de manière réaliste doivent correspondre aux dépenses prévues et planifiées. Mais cela soulève la question des pouvoirs d'emprunt du conseil : peut-il emprunter de l'argent pour équilibrer le budget ? Dans ce sens, une précision est souvent faite : il n'est pas possible d'emprunter de l'argent pour couvrir les dépenses courantes, mais des prêts peuvent être accordés pour financer des projets d'infrastructure à long terme. Dans la plupart des pays, des conditions très strictes sont fixées par le gouvernement central pour déterminer quand une collectivité locale peut recourir aux emprunts.





## Dépenses

Dans la plupart des pays africains, le fléau de la mauvaise gestion des finances et de la corruption est omniprésent, et il concerne principalement les décisions en matière de dépenses publiques. Comment cette question est-elle traitée ? Les recettes gouvernementales, qui sont souvent difficilement collectées, devraient être dépensées selon les principes suivants :

- Les dépenses doivent être conformes au budget. Les dépenses ne peuvent être engagées à d'autres fins que ceux spécifiés dans le budget, et uniquement pour les montants alloués dans le budget ;
- Les dépenses doivent suivre le processus régulier et être conformes aux règles relatives à l'acquisition de biens et de services particuliers. Les dépenses ne peuvent donc pas être irrégulières ;
- Les dépenses doivent être utilisées à des fins productives ; d'où l'interdiction des dépenses inutiles et superflues.

Lorsque les collectivités locales bénéficient d'une certaine autonomie, c'est le Conseil élu qui prend les décisions finales concernant les dépenses publiques. Cependant, dans certains pays, les collectivités locales ne sont pas considérées comme suffisamment fiables pour prendre ces décisions de manière autonome, en particulier lorsqu'il s'agit de dépenses importantes. Dans de tels cas, les dépenses de grande envergure doivent être approuvées par le gouvernement central avant d'être engagées.



## Contrôle des dépenses

Le conseil démocratiquement élu est le principal organe responsable de la bonne gestion des finances de la collectivité locale. Il doit veiller à ce que tous les impôts et taxes soient perçus, que les dépenses soient effectuées conformément aux règles générales de passation des marchés et que les règles de base de l'équilibre budgétaire soient respectées. Cependant, cet organe peut ne pas être en mesure d'exécuter cette tâche correctement en raison du manque de compétences et de capacités des fonctionnaires, ou en raison de la mauvaise utilisation des recettes municipales à cause de la corruption. Pour remédier à de telles difficultés, les mesures suivantes sont nécessaires :

- Les finances d'une collectivité locale doivent être transparentes afin que la société civile puisse interroger le conseil et lui demander des comptes ;
- L'auditeur général est une institution importante créée pour garantir la transparence et la responsabilité. Ce service vérifie si les recettes ont été perçues conformément à la loi et comment elles ont été dépensées. Il fait rapport à la fois au conseil et au gouvernement central, qui doivent tous deux agir en fonction de ses recommandations.
- Le gouvernement central peut prendre des mesures de contrôle, comme décrit dans la Fiche d'information #7.
- Il peut également y avoir d'autres organes constitutionnels, tels qu'un médiateur ou une commission anti-corruption, qui peuvent enquêter sur les plaintes de mauvaise gestion et de corruption.